

## 1. DEFINITIONS

Dans le Contrat (tel que défini ci-après), les mots ou expressions ci-après ont la signification suivante :

« **Client** » : désigne toute personne physique ou morale, domiciliée en France métropolitaine qui souscrit au Contrat pour les besoins de son activité professionnelle

« **Commande** » : désigne la manifestation de volonté du Client de commander des Équipements.

« **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel constitué des documents énumérés à l'article 3 ci-dessous après acceptation de la Commande par l'Opérateur.

« **Données Personnelles** » : désigne toute information se rapportant au Client (ou, lorsque le Client est une personne morale, ses dirigeants et ses employés), que ce soit directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale qui pourra être communiquée ou mise à disposition dans le cadre de la conclusion et l'exécution du Contrat.

« **Équipements de l'Opérateur** » ou « **Équipements** » : désigne tout matériel, logiciel, accessoire(s) et la documentation associée vendus par l'Opérateur au Client.

« **Espace Client** » : désigne la page web accessible en ligne et dédiée au Client, auquel celui-ci accède au moyen de ses Identifiants.

« **Opérateur** » : désigne la société **Free Pro** immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 439 099 656, dont le siège social est situé 3 rue Paul Brutus - 13015 Marseille ou tout cessionnaire ultérieur.

**Partie(s)** : désigne l'Opérateur et/ou le Client.

**Site Free Pro** : désigne le site Internet pro.free.fr.

## 2. OBJET

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir la vente des Équipements de l'Opérateur sur le Site Free Pro.

## 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat se compose des documents suivants, en ce compris leurs annexes éventuelles, listés par ordre de préséance :

- Le formulaire de souscription ;
- Les Conditions Générales de Vente, constituant ensemble l'intégralité du Contrat.

Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur au jour de la Commande du Client.

En passant Commande, le Client reconnaît avoir reçu, pris pleine connaissance et accepter sans réserve les termes et conditions de chaque document constitutif du Contrat et déclare que les Équipements achetés répondent à ses besoins.

Le Contrat prévaut sur tous autres documents du Client (notamment conditions générales d'achat et/ou particulières, propositions commerciales...).

## 4. COMMANDE

**4.1.** Les Commandes sont réservées exclusivement aux professionnels. Le Client s'engage à n'utiliser les Équipements achetés que dans le cadre de son activité professionnelle propre, à l'exclusion de toute revente desdits Équipements.

**4.2.** Le Client reconnaît et accepte que la Commande n'est pas susceptible d'annulation ou de modification, sauf accord préalable écrit de l'Opérateur.

**4.3.** Les Équipements sont ceux proposés sur le Site Free Pro. Sauf indication contraire, les Équipements sont disponibles pendant leur durée de présentation sur le Site Free Pro.

## 5. PRIX ET PAIEMENT

**5.1.** Le prix des Équipements, exprimé en euros hors taxes (HT) et hors frais de livraison éventuels, est celui en vigueur à la date de sa Commande par le Client. Les éventuels frais de livraison sont indiqués lors de la commande et sont facturés en plus du prix des Équipements.

**5.2.** Les factures sont payables à réception, en euros par prélèvement automatique effectué dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur date d'émission. Le Client s'engage à signer et à remettre à l'Opérateur un mandat de prélèvement à cette fin.

Le règlement anticipé des factures ne donne droit à aucun escompte.

Le Client accepte la mise à disposition des factures sous format électronique dans l'Espace Client. Toute facture non intégralement réglée à son échéance entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, calculé sur le montant des sommes dues TTC et majoré d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de quarante (40) euros par facture impayée en tout ou partie, sans préjudice de tous frais de recouvrement supplémentaires pouvant être réclamés, sur justificatifs.

## 6. LIVRAISON

Les Équipements sont livrés uniquement en France métropolitaine et selon les modalités indiquées sur le Site Free Pro. Le Client doit vérifier l'Équipement à sa réception et faire ses réserves si l'Équipement livré n'est pas conforme à sa commande ou endommagé. Ces réserves doivent être formulées directement sur le bon de livraison ou adressées au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison de l'Équipement (dans cette hypothèse, une copie de cette lettre sera adressée à l'Opérateur).

A défaut, le Client ne pourra pas se prévaloir des dommages que les Équipements auraient pu subir pendant le transport.

## 7. TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

**7.1.** La propriété de l'Équipement est transférée à l'encaissement complet du prix par l'Opérateur.

**7.2.** Les risques sont transférés au Client dès la livraison des Équipements à ce dernier.

## 8. GARANTIES

Les Équipements neufs sont garantis contre tous défauts cachés de la chose vendue conformément aux dispositions de l'article 1641 et suivants du Code civil.

En cas de panne de l'Équipement, le Client doit contacter l'Opérateur via l'Espace Client.

## 9. RESPONSABILITE

**9.1.** La responsabilité de l'Opérateur ne pourra être engagée, quels qu'en soient le fondement et la nature de l'action, qu'en cas de faute prouvée de sa part ayant causé un préjudice direct et certain au Client. La responsabilité de l'Opérateur est limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tous dommages indirects et/ou immatériels et, en particulier, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de clientèle, de données, préjudice commercial, économique et autres pertes de revenus, conséquences du recours de tiers, trouble commercial quelconque, atteinte à la réputation, la renommée ou l'image de marque, subis par le Client.

**9.2.** Le montant cumulé des dommages et intérêts susceptibles d'être dus par l'Opérateur au Client dans le cadre du présent Contrat ne pourra pas excéder le prix d'achat des Équipements concernés.

## 10. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Règlementation Applicable, le Client ou, le cas échéant, les dirigeants ou employés du Client, dispose(nt) d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour des motifs légitimes sur les Données Personnelles le(s) concernant ainsi que d'un droit à la portabilité de ses(leurs) Données Personnelles.

Ces personnes disposent également de la possibilité de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs Données Personnelles après leur décès.

Ces droits peuvent être exercés par courriel adressé à [rgpd@pro.free.fr](mailto:rgpd@pro.free.fr).

Le Client est informé que l'Opérateur a nommé un Délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO) pouvant être contacté à l'adresse [dpo@iliad.fr](mailto:dpo@iliad.fr) pour les questions relatives aux Données Personnelles.

## 11. CESSION ET SOUS TRAITANCE

### 11.1. Cession

Le Contrat n'est pas cessible ou transférable par le Client, sans l'accord préalable, exprès et écrit de l'Opérateur.

L'Opérateur pourra librement céder, transférer, déléguer, ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat à tous tiers et notamment à toute société du groupe auquel il appartient.

#### **11.2. Sous-traitance et recours à des prestataires**

L'Opérateur pourra librement recourir à des prestataires et/ou des sous-traitants pour tout ou partie des prestations à sa charge ou pour le recouvrement des sommes dues par le Client.

#### **12. NON VALIDITE PARTIELLE**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### **13. NON RENONCIATION**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des stipulations du Contrat, ou de ne pas exiger l'application d'une de ses dispositions, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation ou à la stipulation en cause.

#### **14. FORCE MAJEURE**

Les Parties ne seront pas responsables de pertes, de dommages, de retards, d'une non-exécution ou d'une exécution partielle résultant directement ou indirectement d'une cause en dehors de leur contrôle et/ou pouvant être interprétée par un tribunal français comme un cas de force majeure (ci-après dénommé « Cas de Force Majeure »). De plus, les Parties conviennent qu'un Cas de Force Majeure inclura notamment les événements suivants : intempéries exceptionnelles, attentats, épidémies, pandémies, état d'urgence sanitaire, actes ou omissions d'une autorité publique, défaillances ou contraintes d'un moyen de télécommunications géré par un opérateur auquel le Réseau est raccordé ou d'un fournisseur, agitations, rébellions, insurrections, émeutes, guerres, déclarées ou non, actes d'une nature similaire, grèves, sabotages, vols, actes de vandalisme, explosions, incendies, foudre, inondations et autres catastrophes naturelles, actes de tiers.

#### **15. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le Contrat est régi par le droit français et interprété conformément à celui-ci.

**TOUTE CONTESTATION NON RESOLUE A L'AMIABLE SERA SOUMISE A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS** (ou le Tribunal Administratif territorialement compétent) et ce, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.